



Mini-Val janvier 2023

2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
 819 657-4790 info@val-racine.com www.municipalite.val-racine.qc.ca

Photo : Angèle Rivest



AGENDA JANVIER - FÉVRIER

21 janvier	Souper annuel des aînés
26 janvier	Réunion du comité Les Dynamiques à 13h30
5 février	Journée en plein air
7 février	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h
14 février	Joyeuse Saint-Valentin à toutes et tous



SOMMAIRE

Avis de motion	p. 2
Avis aux automobilistes et aux marcheurs.....	p. 2
Vendredis libres Centre communautaire.....	p. 2
Le Comité Les Dynamiques et ses activités.....	p. 2
Journée en plein air – Baie-des-Sables 2023	p. 3
Compte rendu de la Guignolée	p. 3
L'Accorderie – lutter contre la pauvreté	p. 3
Élection partielle – Poste de conseiller no.1	p. 4

AVIS DE MOTION

- **M. Serge Delongchamp** donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 312 régissant les comptes de taxes et fixant le taux de taxes 2023.
- **Mme Geneviève Beaulieu** donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 313 relatif à la démolition d'immeubles.
- **Mme Frédérique Vachon** donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement no 314 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique.

Vous pouvez consulter tous ses projets de règlements sur le site internet de la municipalité.



AVIS AUX AUTOMOBILISTES ET AUX MARCHEURS

Chers automobilistes ou conducteurs de tous genres de véhicules, veuillez ralentir lors que vous passez près des marcheurs ou des cyclistes.

Chers marcheurs et cyclistes, on vous demande d'être visibles en ayant des vêtements de couleurs claires ou avoir des bandes réfléchissantes ou encore une lampe de poche.

Vous tous devez contribuer à la sécurité de tout monde qui se partage la route.

LES VENDREDIS LIBRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Tous les premiers vendredis du mois et ce à compter du 3 février prochain à 19h00, les portes du centre communautaire seront ouvertes pour accueillir toutes les citoyennes et citoyens de Val-Racine.



Venez vous divertir librement, passer du bon temps et socialiser.

Au menu, dards, mississippi, ping pong, jeux de société (apportez les vôtres de même que vos consommations).

Vous êtes les bienvenus. Au grand plaisir de vous voir.

LE COMITÉ LES DYNAMIQUES



VIACTIVE

La session d'hiver 2023 de Viactive a débuté ses activités régulières mardi 10 janvier dernier. Les séances sont toujours données les mardis, de 9h00 à 10h10 dans la salle communautaire. Les inscriptions sont gratuites et peuvent être faites à tout moment de l'année. Pour avoir plus d'informations, vous pouvez contacter Angèle au 819 657-1017.

ACTIVITÉ DE TISSAGE

En 2023, 4 personnes réalisent 20 linges à vaisselle en coton-lin. Les Dynamiques aimeraient savoir s'il y a des personnes de la municipalité qui désirent participer à un autre montage qui aura lieu prochainement.

De plus, le métier de 60 pouces sera mis en place pour faire en premier des chemins de table puis des nappes. Pour signifier votre intérêt concernant le tissage de linges à vaisselle, napperons, chemin de table, nappe, foulard, jeté, couverture, peut importe votre projet, contactez Luce Blais au 819 657-4908.



CADEAU DE VOTRE MUNICIPALITÉ



JOURNÉE EN PLEIN AIR
05 février 2023

Tous les citoyens de la municipalité de Val-Racine sont invités à jouer dehors gratuitement à la **Station touristique Baie-des-Sables!**

ACTIVITÉS
Planche à neige | Ski alpin | Glissade sur tube
Ski de fond | Raquettes

*Événements spéciaux et location d'équipement non-inclus
**Présentation d'une preuve de résidence valide obligatoire



LA GUIGNOLÉE



Lors de la Guignolée porte à porte du 27 novembre dernier, l'entraide et la solidarité étaient encore au rendez-vous.

À la grandeur de la MRC, collectivement, les bénévoles ont amassé 12,141 kilos de denrées non périssables et 28,275.42 \$.

Dans notre municipalité nous avons amassé 73 kilos de denrées non périssables et 974.15 \$. Au prorata de notre populations, nous pouvons affirmer que c'est un franc succès.

Mille fois merci à nos bénévoles : Kathleen duquette, Sylvain Bergeron, Alain Boisclair et Yvon Gendron, qui ont généreusement participé à cette réussite.



QU'EST-CE QU'UNE ACCORDERIE ?

Une Accorderie a pour mission de **lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en utilisant l'échange de services et l'éducation par la coopération**. Elle renforce les solidarités entre personnes d'âge, de sexe, de culture et de revenu différents.

Une Accorderie développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, **les AccordeurEs**. Ces derniers ont accès aux **services individuels** des autres membres de L'Accorderie, ainsi qu'aux **activités collectives d'échange**, soit à des services d'intérêt général qui s'adressent à l'ensemble des AccordeurEs, comme un groupe d'achats ou du crédit solidaire.

UNE RICHESSE COLLECTIVE POUR LA COMMUNAUTÉ

Une Accorderie œuvre dans le monde de l'action communautaire autant que de l'économie solidaire, en proposant un système économique alternatif reposant sur la **création d'une nouvelle forme de richesse**. Une richesse collective et solidaire qui s'appuie essentiellement sur le potentiel des membres de toute la communauté. Une communauté où, trop souvent, les citoyens les plus pauvres sont jugés non productifs, car étant sans emploi, aux études, à la retraite, etc. ou occupant un emploi mal rémunéré, ils sont exclus de la spirale de la surconsommation.














Une Accorderie fait plutôt le pari qu'il est possible de créer cette richesse collective et solidaire en se basant sur la contribution de tous les membres de la communauté. Une Accorderie, c'est une **façon démocratique et organisée de construire une alternative au système économique dominant**, avec ce qu'il comporte d'inégalités, et d'entrer dans la spirale sympathique d'un réseau qui concrétise sa croyance que le monde peut fonctionner autrement, en ne laissant personne de côté, et qu'il est possible de produire et de consommer autrement.

Téléphone : (819) 780-2867 (joignable du mardi au vendredi, de 9h à 12h)

Courriel : sherbrooke@accorderie.ca

ÉLECTION PARTIELLE- POSTE DE CONSEILLER NO 1 – 2 AVRIL 2023

CALENDRIER ÉLECTORAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE :

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					17 février	18 février
19 février	20 février 	21 février 	22 février 	23 février 	24 février	25 février
26 février	27 février 	28 février 	1 ^{er} mars 	2 mars 	3 mars 	4 mars
5 mars	6 mars	7 mars	8 mars	9 mars	10 mars	11 mars
12 mars	13 mars 	14 mars	15 mars 	16 mars	17 mars	18 mars
19 mars	20 mars	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars
26 mars 	27 mars	28 mars	29 mars	30 mars	31 mars	1 ^{er} avril
2 avril 						

AUTRES DATES IMPORTANTES

20 février	1^{er} jour pour recevoir une déclaration de candidature
3 mars	Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature Proclamation du candidat élu sans opposition


CANDIDATS

À partir du 20 février, nous recevons vos déclarations de candidature. Une trousse est disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture, pour ceux et celles qui désirent se présenter à l'élection 2023. Vous devez venir déposer sur place votre candidature au bureau municipal de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et exceptionnellement, le vendredi le 3 mars entre 9 h et 16 h 30 sans interruption.

La prise d'un rendez-vous avec nous est recommandée pour le retour des bulletins de candidatures.

COMMISSION DE RÉVISION

Dans la semaine du 12 mars, nous enverrons un avis d'inscription aux personnes inscrites sur la liste électorale et un avis d'absence d'inscription aux adresses où aucun électeur n'est inscrit. La Commission de révision a pour but de permettre aux électeurs non inscrits de s'inscrire aux électeurs inscrits d'apporter des modifications. Les commissions se dérouleront dans la salle du conseil municipal les 13 mars de 19 h à 22 h et 15 mars de 14 h 30 à 17 h 30 si une élection doit être tenue.

 **VOTE PAR ANTICIPATION** : le 26 mars, de 12h à 20 h, à la salle communautaire de Val-Racine.

 **JOUR DU SCRUTIN LE 2 AVRIL** à la salle communautaire de Val-Racine, de 10H à 20 h.

